

URIOPSS



le livre noir

de la pauvreté en Lorraine

ALERTE



sommaire

4 introduction

La loi de 1998 et les droits qu'elle revendique
L'objectif de réduction de la pauvreté remis en cause
La participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion

6 qu'est ce que la pauvreté ?

1. Définitions
2. Rapport de la pauvreté 2009/2010
3. La pauvreté en Lorraine
4. Les profils rencontrés lors des entretiens et les causes de la pauvreté

9 l'élaboration d'un livre noir sur la pauvreté en Lorraine

10 les difficultés administratives rencontrées par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion dans les associations

11 l'accès aux soins en Lorraine

1. L'accès à la CMU et les difficultés rencontrées par les bénéficiaires
 - a. Les refus de soins
 - b. L'abandon et le retard des soins
2. La situation des Roms
3. La toxicomanie et l'alcoolisme
4. Santé psychique et exclusion

15 l'accès à l'emploi en Lorraine

1. Les freins en Lorraine au niveau de l'accès à l'emploi
 - Les formations
 - Les difficultés de mobilité
 - Les difficultés familiales
 - Les nouvelles technologies

2. Le Revenu de Solidarité Active

3. Les travailleurs pauvres

4. L'évolution du chômage

- a. Taux de chômage en France et en Lorraine

- b. Chômage longue durée

- c. Chômage des plus de 50 ans

- d. Chômage des jeunes

20 l'accès au logement et à l'hébergement en Lorraine

1. La question du « Reste à vivre »

2. La précarité énergétique

3. Le financement des CHRS

4. La question des demandes d'asile et des réfugiés

25 la paupérisation des personnes âgées

26 la situation des jeunes en Lorraine

1. Accès à la formation

2. Habitat et ressources

3. Emploi des jeunes

4. Accès à la santé

5. RSA jeunes

6. La précarité étudiante

7. Suppression des lignes budgétaires sur la protection des jeunes majeurs

30 sources remerciements



« Si le plus pauvre nous interroge, s'il nous pose des questions et nous oblige à nous en poser, ce n'est pas parce qu'il nous demande de ralentir notre marche, mais qu'au contraire il nous contraint d'aller plus vite et plus loin, de voir infiniment plus grand et d'être plus ambitieux que nous le sommes »

Joseph WRESINSKI, 1968

introduction

La loi de 1998 et les droits qu'elle revendique

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions mentionne en son article 1^{er} : « *La lutte contre les exclusions est au cœur de l'action de l'Etat garant du maintien de la cohésion sociale, d'une solidarité effective au bénéfice de nos concitoyens et du respect des valeurs républicaines qui cimentent la société* ».

La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions susvisée repose ainsi sur **trois principes et une méthode fondamentaux** :

- garantir un même accès de tous aux droits fondamentaux,
- prévenir les situations d'exclusion,
- répondre efficacement à l'urgence sociale,
- mettre en cohérence les actions entreprises dans le cadre de ce programme.

Un plan national de renforcement de la lutte contre la précarité et l'exclusion a été par la suite établi par le Premier Ministre en 2002. En partant du principe que les droits fondamentaux compris

dans la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions n'étaient pas garantis et demeurent toujours difficiles d'accès, les axes principaux de ce Plan ont été déclinés de la façon suivante :

- rendre **effectif l'accès aux droits et à la citoyenneté**,
- renforcer **l'accès au logement des personnes les plus démunies et améliorer le dispositif d'urgence sociale**,
- **moderniser, paramétrer et mettre en cohérence l'ensemble du dispositif « urgence sociale »**,
- améliorer **l'accès aux soins des publics en situation précaire**,
- **développer des actions** en direction de publics précaires spécifiques.

L'objectif de réduction de la pauvreté remis en cause

Le 17 octobre 2007, à l'occasion du vingtième anniversaire de la journée mondiale du refus de la misère, le Président de la République avait annoncé **un objectif de réduction de la pauvreté d'un tiers en cinq ans**. Or, aujourd'hui, la pauvreté est en constante évolution. Les associations se retrouvent face à une augmentation de la précarité et une augmentation des demandes en tous genres.

Il paraît donc important de s'interroger sur la pertinence de cette ambition et de trouver, ensemble, associations et institutions, les solutions les plus appropriées à la réalité rencontrée chaque jour sur le terrain.

Pour ce faire, le Collectif Alerte Lorraine a donc décidé de travailler sur la situation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion par rapport au logement, à l'emploi et à la santé, trois droits fondamentaux, qu'il est important de faire valoir et qui ne sont pas forcément respectés de nos jours.

La participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de 2010, se sont développées des actions en faveur de la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion.

En effet, aujourd'hui il ne suffit plus de dire « à la place de ... ». La logique d'assistance doit être peu à peu remplacée par une logique de participation. Si nous voulons avancer et réduire la pauvreté, nous devons forcément remettre nos pratiques en question et laisser la parole aux personnes les plus aptes à expliquer les freins et les difficultés rencontrées : les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. C'est ce que nous avons voulu faire à travers ce Livre Noir : recenser les difficultés rencontrées par les associations Lorraines mais également laisser la parole aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, qui sont les plus à même d'exprimer les dysfonctionnements et les freins rencontrés dans leur **« parcours du combattant »**.

Il sera important, au cours de cet ouvrage de mettre en valeur la singularité de chaque personne et de son parcours. De nos jours, nous avons trop tendance à globaliser les situations, sans prendre en considération chaque cas particulier. Cependant, si l'on veut mettre des mots sur la pauvreté, il est important d'en définir toutes les causes possibles et de montrer que chacun d'entre nous, dans son individualité et ses particularités, pourrait se retrouver à un moment ou à un autre confronté à la précarité.

Il est impératif de donner un visage à la pauvreté si on souhaite que les différentes propositions qui seront apportées par la suite soient efficaces et adaptées à chaque personne dans sa singularité. Nous sommes donc obligatoirement amenés à nous interroger sur ce qu'est la pauvreté et qui sont les personnes en situation de précarité et d'exclusion ?

Nicolas 29 ans :

« Il faut faire plus confiance aux personnes en situation de précarité, leur donner plus de considération, il existe encore trop de préjugés »

qu'est ce que la pauvreté ?



1. Définitions

Selon le père Joseph WRESINSKI, fondateur du mouvement ATD Quart Monde, *« la précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins tendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté, quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ».*

Selon la banque de données de la santé publique la pauvreté est un « état de manque en terme de biens (économiques et de ressources de santé) ou de position sociale telle que la personne est incapable de vivre de la même façon que la moyenne des autres personnes de la société. Le niveau de « biens » est inférieur ou égal au niveau de subsistance minimale ».

Enfin, l'**INSEE** décrit la **pauvreté monétaire** : *« un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (...) ».*

En 2008, le seuil de pauvreté pour une personne seule est de 949 euros mensuels pour le seuil européen à 60 % qui s'applique à la France.

2. Rapport de la pauvreté 2009/2010

Au niveau national, on compte **637 200 situations de pauvreté** (sont comptabilisées ici les familles venues demander de l'aide au Secours Catholique). 94 % vivent sous le seuil de pauvreté (910 euros par mois). Ce qui représente pour l'année 2009, 1 480 000 personnes (adultes et enfants), contre 1 400 000 personnes en 2008.

Situations de pauvreté recensées par le Secours Catholique en 2009 :

	Situations de pauvreté en 2009
France	637 200
Moselle	10 700
Meurthe et Moselle	6 632

En Lorraine, le rapport fait mention de 19 930 dossiers, soit **une augmentation de 6 % en un an**.

En Lorraine, **136 000 ménages pauvres** abritent 317 000 personnes selon les sources de l'INSEE.

En Meurthe et Moselle, ces mêmes indicateurs signalent **44 000 ménages** et 98 000 personnes en situation de pauvreté.

Le taux de pauvreté est de 14.1 % en Lorraine alors qu'il se situe à 13.2 % en France métropolitaine. La pauvreté est

ainsi plus prononcée **en Lorraine qui se trouve être la 5^{ème} Région la plus touchée par la pauvreté** (après la Corse, le Languedoc Roussillon, le Nord Pas de Calais et Provence Alpes Côte d'Azur).

En Meurthe et Moselle, toujours d'après les sources de l'INSEE, **« l'intensité de la pauvreté est la plus élevée de tous les départements français à l'exclusion de Paris. »** L'intensité (distance entre niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté) de la pauvreté est de 21.5 % en Meurthe et Moselle contre 19.7% en Lorraine et 18.5 % en France métropolitaine.

La pauvreté est le visage de la France actuelle et personne n'est à l'abri.

3. La pauvreté en Lorraine

La Lorraine compte 2,339 millions d'habitants :

- Moselle : 1 039 497
- Meurthe et Moselle : 723 998
- Vosges : 382 999
- Meuse : 192 499

La Région connaît une intensification de la précarité :

- Entre septembre 2008 et octobre 2008, le nombre de chômeurs a augmenté de 3.7 % touchant ainsi 76 170 personnes.
- En 2006, selon les données de l'INSEE, 302 000 lorrains de moins de 65 ans (15.4 % de la population) vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- En 2007, on recense près de 40 000

bénéficiaires du RMI, 28 500 allocataires de l'allocation adulte handicapé et 7 500 allocataires de l'allocation parent isolé.

4. Les profils rencontrés lors des entretiens et les principales causes de la pauvreté

Lors des différents entretiens menés au cours de l'élaboration de ce livre noir, il a été constaté que la pauvreté touche différents profils de personnes : familles monoparentales, femmes, hommes, seuls ou en couples, enfants, personnes âgées, personnes handicapées, jeunes, travailleurs pauvres...

Martine, bénévole :

« Il y a des moments de rupture dans la vie d'une personne qu'elle ne remonte pas du jour au lendemain »

Les causes de cette pauvreté apparaissent également multiples :

- **La perte de l'emploi** est généralement l'un des facteurs qui peut faire basculer une personne dans la pauvreté.

• **Les ruptures familiales ou sentimentales** sont aussi des facteurs déclenchant. Dans le cas des ruptures sentimentales, on a pu s'apercevoir que la personne va tomber dans la dépression, ce qui va entraîner la perte de l'emploi.... Quand un couple avec enfants se sépare, ou après la perte d'un proche, il ne reste plus qu'un salaire au lieu de deux, ce qui représente un risque important de chute dans la pauvreté.

• Pour des milliers de familles, **les ressources perçues ne permettent plus de faire face**, même avec une gestion rigoureuse du budget familial. **Les factures augmentent** jours après jours, les familles s'endettent.

• **Le manque de formation et de diplôme** s'avère également être une cause actuelle de pauvreté. Aujourd'hui on demande des diplômes partout, contrairement à il y a quelques dizaines d'années.

• **L'isolement** est un facteur aggravant de la pauvreté.

• On retrouve également des familles **qui reproduisent le schéma familial**.

Nous pourrions encore citer de nombreuses raisons qui ont fait basculer à un moment donné telle ou telle personne dans une situation de précarité et/ou d'exclusion. Cependant, il s'avère que seule l'histoire individuelle peut expliquer pourquoi elles en sont là, chaque personne rencontrée a un parcours complètement différent tout comme chaque profil de personne est différent.

Patrick, 36 ans :

« On généralise trop alors que chacun a un parcours singulier ! »

David 32 ans, accueilli dans un CHRS :

« Les jeunes tombent dans la pauvreté à cause d'un déménagement, d'une rupture familiale ou amoureuse surtout ou parfois d'un accident. Quand on a plus de support affectif, là ça fait mal. »

Nathan 29 ans, entré dans la pauvreté :

« Rupture avec ma copine [...], puis fin de mon contrat qui n'a pas été renouvelé [...], je suis arrivé en fin de droits pour le chômage[...] j'ai basculé au RMI mais je n'ai pas eu de revenus pendant 4 mois, les factures se sont cumulées et j'ai déprimé. En plus je n'avais pas d'entourage. »

l'élaboration du livre noir **sur la pauvreté en Lorraine**

Lors d'une réunion du collectif Alerte Régional¹ qui s'est tenue en novembre 2010, et devant les nombreuses difficultés relatives par les associations, notamment au niveau du logement, de l'emploi et de la santé, il a semblé important d'alerter les institutions sur les difficultés de plus en plus grandissantes rencontrées dans notre Région, entraînant inévitablement à la précarité. Aujourd'hui, tous les indicateurs sont au rouge, alors comment redresser cette situation si aucune démarche n'est entreprise au niveau des pouvoirs publics ? Il a ainsi été décidé d'élaborer un livre noir sur la pauvreté en Lorraine, mettant en exergue les difficultés et les freins rencontrés sur le terrain, mais également par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, tout en favorisant leur participation.

Des entretiens ont donc été mis en place avec des associations Lorraines œuvrant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Ces entretiens avaient pour objectif de recenser les problèmes rencontrés par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusions, mais également par les professionnels sur le terrain.

Des personnes en situation de précarité ont été également interviewées pour que l'impact soit plus fort. En effet, qui mieux qu'une personne en situation de pauvreté et d'exclusion est capable de parler des problèmes qu'elle rencontre par rapport à l'emploi, au logement et la santé.

Grâce aux entretiens effectués, nous avons pu mettre en exergue les difficultés rencon-

trées par environ 10 000 personnes, selon les données de fréquentation approximative exprimées par chaque association ayant participé.

Les populations rencontrées par les associations sont très diverses :

- Personnes seules avec enfants
- Couples sans enfant ou avec enfants
- Personnes ayant des difficultés familiales
- Personnes au RSA
- Personnes Retraités
- Jeunes (16-25 ans)
- Personnes Handicapées bénéficiant de l'AAH
- Sortants de prison
- Hommes
- Femmes
- Français
- Étrangers
- Travailleurs pauvres
- Personnes ayant des problèmes de santé



La pauvreté est ainsi susceptible de toucher toute personne à un moment de sa vie.

¹Le Collectif Alerte régional est un regroupement d'associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, sans personnalité juridique labellisé par l'UNIOFSS et l'URIOFSS. Ce groupe de pression interassociatif s'appuie sur un objectif de reconnaissance des droits fondamentaux, dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains. Il est défini comme un lieu de réflexions et d'échanges inter associatifs sur la pauvreté et l'exclusion dans la Région et les meilleurs moyens de la combattre.

les difficultés administratives

rencontrées par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion dans les associations

Les personnes en situation d'errance connaissent très mal les administrations, c'est un vrai parcours du combattant pour elles.



Simon 37 ans, difficultés administratives :

« J'ai été 7 mois sans argent car il fallait des RIB... Donc ils ont tout redonné d'un seul coup, mais en attendant j'étais dans la rue ».

Pascaline, 49 ans, difficultés dans les démarches administratives :

« Quand on veut appeler les différents organismes, c'est toujours des numéros spéciaux, mais quand on n'a pas de possibilités d'appeler c'est compliqué car c'est payant et ça coûte cher ! Le téléphone et Internet aujourd'hui c'est du luxe ! »

Martial, 40 ans, problème des autorisations de prélèvement :

« Quand on fait une autorisation de prélèvement et que les revenus ne sont pas passés avant, on est à découvert et la banque met des frais. Ils ne regardent pas si les gens ont de quoi manger ou pas ».

l'accès aux soins en Lorraine



De nos jours, les personnes en situation de précarité ont d'autres soucis que leurs problèmes de santé et préfèrent se nourrir plutôt que de se soigner. Actuellement, les modifications de remboursement des médicaments entraînent des frais qui sont parfois impossibles à régler pour certaines personnes. Médecin du Monde voit sa population augmenter suite aux différents conflits rencontrés dans les pays comme la Tunisie, la Libye, l'Égypte... les situations rencontrées par Médecins du Monde risquent d'augmenter.

1. L'accès à la CMU et les difficultés rencontrées par les bénéficiaires

La première grosse difficulté en Lorraine est l'accès à la Couverture Maladie Universelle (CMU) ainsi que sa complémentaire santé, la CMU-C.

Aujourd'hui, il existe un effet de seuil de la CMU qui pose des difficultés considérables dans la lutte contre la pauvreté. A

10 euros près de revenus, certaines personnes n'ont pas le droit à une complémentaire santé.

Avec le RSA activité, les contrats aidés, les ressources sont prises en compte et si on dépasse le seuil, on n'a plus de CMU-C. Avant, avec le RMI, on gardait toujours la CMU-C, aujourd'hui, ça n'est plus le cas.

Comme ont pu nous l'expliquer les bénévoles d'ATD Quart Monde à Nancy, les bénéficiaires de la CMU-C se heurtent aujourd'hui à différents problèmes :

a. Les refus de soins

Certaines personnes bénéficiant de la CMU-C se retrouvent face à des refus de soin, comme l'explique l'association ATD Quart Monde.

Parfois, certains médecins refusent de prendre en charge la personne quand ils savent qu'elle bénéficie de la CMU.

Cependant, d'après ATD Quart Monde, les médecins sont en général très conciliants. Un dentiste va par exemple accepter de faire un soin en disant à la personne de régler quand elle sera remboursée. Malgré cela, si la personne a des dettes, quand le remboursement va tomber, les créanciers vont s'en emparer et la personne sera encore plus endettée.

Pascaline, 49 ans :

« J'ai des problèmes de vision et je dois passer un IRM. Il fallait que je renouvelle la CMU deux mois avant la fin mais je ne savais pas. Aujourd'hui, je me retrouve sans CMU le temps que mon dossier soit traité et en attendant je ne peux pas me soigner. [...] Malgré une attestation prouvant que la CMU était en cours, le pharmacien n'a pas voulu me donner mes médicaments et je ne peux pas avancer les frais ! »

b. L'abandon et le retard de soins

Les démarches administratives sont souvent trop compliquées, les personnes peuvent être également sujettes à des difficultés de transport ou encore la stigmatisation dont elles sont victimes... autant de difficultés et de freins qui vont entraîner les personnes vers le retard ou l'abandon de soin.

Il n'y a également parfois pas de tiers payant, la personne doit donc avancer les frais et il faut souvent attendre un délai plus ou moins long pour les remboursements. Or pour une personne qui est déjà endettée, ça n'est pas possible.

c. Le dépassement d'honoraires

Quand une personne en situation de précarité se retrouve devant un médecin effectuant un dépassement d'honoraires, cela va la mettre encore plus en difficultés, mais certains médecins ne demandent pas le dépassement d'honoraires quand ils connaissent les problèmes de la personne. Le dépassement d'honoraire reste tout de même problématique et freine d'autant plus l'accès aux soins.

Des propositions méritent d'être élaborées pour pallier aux conséquences négatives du dépassement d'honoraires que sont :

- Le manque de soin.
- Le retard dans la prise en charge.

2. La situation des Roms

D'après Médecins du Monde à Nancy, un problème fondamental en Lorraine est la situation des Roms (à Laneuveville notamment).

« On ne sait jamais depuis combien de temps ils sont là car ils font des allers-retours incessants entre la France et la Roumanie » explique une bénévole.

« Ils occupent un terrain occupé illégalement,

Un film a été réalisé par les militants et les alliés d'ATD Quart Monde à Nancy, mettant en avant des témoignages sur les difficultés rencontrées par les personnes pauvres en ce qui concerne l'accès aux soins :

« Certaines lunettes ne sont pas prises en charge »

« La CMU ne prend pas en charge les frais d'obseques et les fournisseurs sont chers. Les personnes s'engagent à payer tous les mois mais elles n'ont pas d'argent. Du coup les huissiers viennent saisir. On a déjà à faire à la perte de l'être cher et en plus on a des frais »

« Faut faire quelque chose pour les gens qui ont pas les moyens d'être enterrés dignement ! »

« Avant avec un contrat aidé on était romiste et on avait la CMU, maintenant avec le RSA c'est plus possible »

dans un état d'insalubrité totale. Quand on leur donne des médicaments, ils les expédient en Roumanie ». Cette situation devient de plus en plus dangereuse, d'autant plus que le trafic se développe à l'intérieur de ces camps, ainsi que les agressions.

Une dizaine de familles de Roms va être relogée mais comment payer le loyer quand ils n'ont pas de travail et savent très mal parler français ?

Quand Médecins du Monde organise des vaccins en Lorraine, 8 personnes sur 10 ne se présentent pas.

Il est donc impératif de trouver une solution pour les aider au mieux afin que leur intégration puisse s'effectuer dans les meilleures conditions possibles.

3. La toxicomanie et l'alcoolisme

L'addiction est très courante chez les personnes en situation de pauvreté. C'est un problème de santé publique qui entraîne des conséquences dramatiques sur la santé :

- problèmes dentaires
- problèmes de circulation sanguine
- exposition à des infections virales
- troubles psychologiques...

D'autant plus que les personnes se trouvant dans une situation d'addiction ont des difficultés à aller voir des médecins.

La dépendance à la toxicomanie et le besoin d'argent qu'elle impose, entraînent une forme de délinquance mais également de la prostitution.

Les CHRS lorrains se trouvent aujourd'hui dans l'incapacité de trouver des solutions pour ce type de prises en charge, alors que la majorité des jeunes accueillis sont toxicomanes ou délinquants par la force des choses. Certains deviennent même parfois vraiment dangereux.

Les démarches de soins pour les addictions s'avèrent être

laborieuses, fastidieuses et très longues.

La question des salles de « shoot » pose débat actuellement. Cependant il est nécessaire de minimiser les risques au maximum avec un encadrement. C'est une action de prévention pour l'hygiène.

Suite aux élections cantonales de 2011, cette question de la création de « salles de shoots » a été mise en stand-by.

Il est important de prendre en compte cette problématique car, pour sortir de la pauvreté, quand on est toxicomane ou alcoolique les démarches sont très longues et il est fondamental de trouver des solutions.

4. Santé psychique et exclusion

La société semble extrêmement malade et c'est inquiétant.

Certaines personnes rencontrent des difficultés d'adaptation car elles ont déjà un problème psychologique mais l'exclusion engendre également des troubles psychologiques qui n'existaient pas auparavant.

La perte de l'emploi ou de logement, liée au contexte actuel entraîne de plus en plus de personnes vers des difficultés psychologiques telles que la déprime ou la dépression.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées a révolutionné le statut des malades psychiques puisqu'ils ont la possibilité depuis cette loi d'être reconnus comme handicapés. Ainsi, ils ont la capacité de prétendre à l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et à d'autres droits annexes.

Cependant, le Handicap psychique reste aujourd'hui peu connu et peu pris en compte pour ce qui est de l'adaptation de certains droits à leur situation.

En effet, **l'accessibilité à un logement autonome reste assez restreinte**. Les personnes handicapées psychiques ont plutôt accès à un logement social du fait de leurs revenus, mais parfois ces logements sont dans des zones stressantes, insécurisantes aux vues de leurs difficultés.

Il faut travailler sur l'adaptation des logements aux personnes handicapées psychiques, car ces types de Handicaps ne sont pas vraiment connus dans les administrations. Il existe des appartements thérapeutiques, des maisons relais...mais peu de places sont disponibles aux personnes handicapées psychiques. Beaucoup restent alors chez leurs parents.

Les personnes handicapées psychiques rencontrent également **de gros problèmes de gestion budgétaire**. Il faut des compétences pour gérer son budget, cependant, pour une personne instable, cela crée des difficultés dans l'accès à l'autonomie.

L'Allocation Adulte Handicapé implique une attention particulière à la gestion, mais pour ces personnes, c'est compliqué.

Les personnes souffrant de troubles bipolaires peuvent également s'endetter à cause d'achats compulsifs. Certaines personnes abandonnent aussi la gestion de leur budget du fait de leurs angoisses, par conduite d'auto sabotage... ce qui entraîne des problèmes de surendettement.

Les dépenses liées à la maladie sont aussi un facteur d'exclusion des personnes handicapées psychiques. L'AAH a augmenté, ce qui est un point positif, cependant les personnes bénéficiant de l'AAH se retrouvent aujourd'hui **au dessus du plafond pour bénéficier de la CMU** donc elles n'y ont plus droit. L'argent qu'elles reçoivent en plus est ainsi dépensé pour payer une mutuelle. Les personnes doivent donc avancer les frais et c'est parfois très compliqué.

De plus, ces personnes se retrouvent face

à une participation forfaitaire importante. Cette participation se cumule et parfois une consultation ne va pas être remboursée. Étant donnée que les personnes handicapées psychiques n'anticipent pas, cela pose des problèmes dans le budget ensuite.

Tous les mois une personne handicapée psychique paye environ 9 € de participation forfaitaire en plus de sa mutuelle, ce qui est tout de même important.

Lorsqu'une personne est hospitalisée plus de 60 jours, l'AAH diminue fortement, mais les charges, elles, ne diminuent pas. Les personnes handicapées psychiques ont aussi beaucoup de **troubles physiques** qui sont malheureusement mal pris en compte, car le problème psychique passe avant tout.

Les personnes victimes de problèmes psychiques ont plus de risques de tomber dans des dépendances (toxicomanie, tabac, alcool...), du fait de leur mal être.

L'espérance de vie d'une personne reconnue handicapée psychique diminue d'au moins 15 ans par rapport à une personne « normale », ce qui est considérable.

Enfin **la stigmatisation envers les personnes handicapées psychiques** les poussent un peu plus dans l'exclusion et la pauvreté. En effet, elles souffrent d'une image négative. Les personnes ont même peur d'elles-mêmes du fait de la médiatisation péjorative de certains troubles. Pour être accepté il faut qu'elles masquent leur maladie et c'est très compliqué, voire impossible parfois. Il faut dédramatiser ce genre de maladie et ne pas montrer que les points négatifs liés à cette maladie.

Ces personnes peuvent s'en sortir, mais cela demande de mobiliser des moyens : les soins ne suffisent pas, il faut un accompagnement social systématique à côté. Elles ne peuvent pas accéder seules à l'autonomie.

l'accès à l'emploi en Lorraine

Avoir un emploi améliore le niveau de vie, mais depuis 2 ans, le taux d'emploi se dégrade. Le travail ne suffit plus à avoir un niveau de vie suffisant.

En 2009, 14 000 emplois salariés ont été perdus en Lorraine ! Dans l'industrie, une très forte utilisation du chômage partiel a participé à la dégradation des ressources des familles.

En Lorraine, les pôles de compétences (sidérurgie...) ont changé et on n'a pas su apporter les formations et compétences nécessaires à ces modifications.

1. Les freins en Lorraine au niveau de l'accès à l'emploi

David, 32 ans, accueilli dans un CHRS :

« C'est difficile de trouver du boulot, il faut pas avoir peur de l'aventure ! »

• Les formations :

Il existe d'importantes incohérences dans l'accès à l'emploi. Aujourd'hui, en Lorraine, on forme 500 esthéticiennes alors qu'il n'y a que très peu de postes qui se libèrent !

On forme également des CAP de vente alors que ce sont les titulaires d'un BTS qui vont être pris.

De plus, avec l'élévation du niveau de vie, pour les personnes qui n'ont pas de diplômes c'est très compliqué.

De nos jours, on fait face à un déclassement



des diplômes, même avec un bac +3, on ne peut plus prétendre à une offre.

• Difficultés de mobilité :

Quand on n'a pas d'argent, on ne peut pas passer son permis. Et aujourd'hui, quand on n'a pas de permis, il est difficile de trouver un emploi. Alors comment fait-on ?

• Difficultés familiales :

Les difficultés familiales pèsent extrêmement lourd sur les problèmes d'emploi. Les problèmes prennent le pas et on s'éloigne au fur et à mesure de l'emploi.

• Barrière de la langue

• Les nouvelles technologies :

Tout le monde ne possède pas Internet mais on développe les télé candidatures. Comment pouvoir accéder aux offres d'emploi si on n'a pas accès à Internet ?

Actuellement, pour une personne qui n'a pas d'emploi, il est difficile de frapper aux portes. L'objectif recherché par les associations lorraines est que les personnes en difficultés puissent dire « on est envoyé par... ». Il faut qu'elles soient sûres que la porte ne va pas se refermer pour être plus en confiance et avoir envie d'avancer.

• Désorganisation des Pôles emplois :

La Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) a engendré des difficultés, en particulier sur les pôles emplois.

Pascaline 49 ans,
à la recherche d'un emploi :

« J'ai travaillé pendant 24 ans en tant que secrétaire commerciale. Du jour au lendemain, j'ai été licenciée car mon entreprise a été rachetée. J'ai fait une dépression pendant 2 ans. C'est difficile de passer des entretiens d'embauche quand on ne va pas bien, car on n'a plus confiance ! [...] J'ai retrouvé un contrat d'avenir qui a duré deux ans, mais à la fin du contrat, je me suis sentie de nouveau pas bien. [...] Le métier de secrétaire commerciale a évolué et je ne peux plus me servir de l'ordinateur car je n'ai plus les compétences appropriées. »

2. Le RSA

Le RSA génère aujourd'hui des problèmes conséquents, il faudra donc bien à un moment, tirer un bilan car on se trouve face à une régression considérable.

Quand on bénéficie du RSA, l'Aide au Logement diminue, car c'est considéré comme une situation d'emploi. On devait éviter l'effet de seuil avec le RSA mais aujourd'hui on en est toujours à ce stade.

De plus, de nombreuses associations estiment que ça n'est pas avec des ressources comme le RSA qu'une personne va réussir à sortir de la pauvreté. Le RSA est un seuil de survie.

D'après les sources de la CAF, en 2010, 68 835 Lorrains bénéficient du RSA. Les chiffres sont en hausse de 8,9 % en un an. Le nombre de RSA socle s'élève à 44 555 soit 65 % des allocataires.

Pamela, 49 ans :

« Je ne sais pas pourquoi mais je touche toujours l'Allocation de Solidarité Spécifique, je ne peux donc pas avoir le RSA. Je ne peux donc avoir accès au vestiaire du Secours Catholique ni aux aides alimentaires du CCAS car je ne suis pas au RSA, pourtant j'en aurais vraiment besoin ».

3. Les travailleurs pauvres

Selon les sources de l'INSEE, un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil de 60 % de la médiane des niveaux de vie.

En 2008, le taux de travailleurs pauvres était de 7 % pour la France. **Ce phénomène est lié aux faibles salaires et aux bas niveaux de qualification, aux emplois précaires et à temps partiel.**

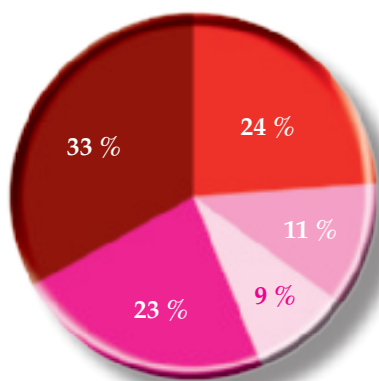
Comme le souligne le Secours Catholique dans son rapport sur la pauvreté en 2009, dans les foyers avec enfants, **un seul revenu ne permet plus de mettre le ménage à l'abri de la pauvreté.**

En Lorraine, 50 000 personnes sont des travailleurs pauvres en 2006 selon

les chiffres de l'INSEE. « Les 45 000 ménages auxquels ils appartiennent comptent 140 000 personnes dont 40 000 enfants ». Les travailleurs pauvres constituent **6 % de l'ensemble des travailleurs de la Région**. Les ménages de travailleurs pauvres représentent environ un tiers des ménages pauvres et regroupent 44 % des individus pauvres **en Lorraine**.

En Lorraine plus de 8 travailleurs pauvres sur 10 vivent dans un ménage composé d'au moins deux personnes.

Âge des travailleurs pauvres :



45 % des travailleurs pauvres dans la Région sont des femmes.

La médiane nationale des bas salaires se situe à **22.3 %**, or dans **la zone d'emploi de Longwy** le taux de bas salaire est de **28.8 %**, il est de **23.1 % dans la zone de Metz** et de **22.8 % dans la zone**

d'emploi de Nancy.

Dans la zone d'emploi de Nancy, des bas salaires sont versés annuellement à plus de 34 700 personnes. La présence massive des jeunes salariées fait augmenter le nombre de bas salaires, en effet **54.3 % des jeunes salariées entre 16 et 29 ans ont de faibles revenus**.

4. L'évolution du chômage

a. Taux de chômage en France et en Lorraine

Le taux de chômage en France en décembre 2009 était de 10 % (égal à la moyenne de l'ensemble des 27 pays de l'Union).

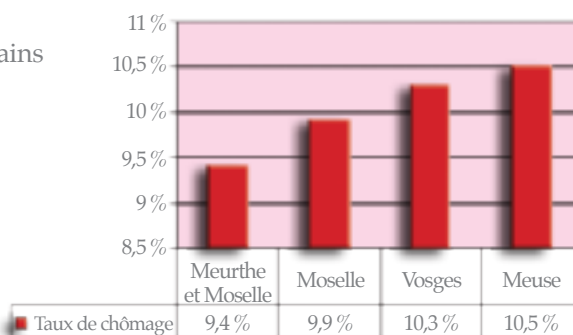
La Région Lorraine a été particulièrement exposée à la crise : en 2009, **elle a perdu 14 000 emplois salariés**, dont près de la moitié dans le secteur industriel, encore important dans l'appareil productif régional. Le taux de chômage a atteint son niveau le plus élevé depuis 30 ans.



Tableau comparatif en France et en Lorraine d'après le tableau de bord mensuel de la situation économique et sociale de la Lorraine (Conseil Économique et Social de Lorraine), mars 2011 :

	France	Région Lorraine
Hausse des demandeurs d'emploi	1,4 %	1,2 %
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C² depuis juin 2008	+ 46,6 %	+ 49,5 %
Progression des plus de 50 ans	+ 16,3 %	+ 19,4 %
Taux de chômage fin 2010	9,2 %	9,8 %

Taux de chômage dans les départements lorrains fin 2010



Le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) **s'élève à un niveau jamais atteint en Lorraine** avec **145 880 personnes concernées**, selon l'analyse du Conseil Économique, Social et Environnemental de Lorraine du 20 mars 2011.

Sur un an la progression est de 5,3 % en Lorraine contre 4,4 % en France. Le taux de chômage repasse sous la barre des 10 %. Mais le chômage des plus de 50 ans et d'une durée supérieure à un an continue d'augmenter

fortement.

Les ruptures de contrats de travail sont en baisse, alors que les ruptures conventionnelles de CDI poursuivent leur montée en charge (+ 29 % en moyenne depuis janvier 2010 par rapport à 2009).

L'intérim poursuit sa hausse (+ de 22 000 intérimaires en septembre, + 40 % en un an). La Lorraine a créé 2 000 emplois marchands au 2^{ème} trimestre, après 2 années de baisse selon l'URSSAF.

² Pôle Emploi distingue 5 catégories d'inscrits :

- Catégories A, B et C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (A), ayant exercé une activité réduite courte (B), ayant exercé une activité réduite longue (C)

- Catégories D, E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (D : en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), en emploi (E : contrats aidés par exemple).

b. Chômage longue durée

En janvier 2011, en Lorraine, on dénombre **54 778 demandeurs d'emplois de plus d'un an** soit **une progression annuelle de 24.2 %**.

Sur un an, les demandeurs d'emploi de 1 à 2 ans croissent de 11.2 %, de 64.5 % sur les 2 à 3 ans et de 31.4 % pour les + de 3 ans. La part des demandeurs d'emploi de plus d'un an représente 37.6% des demandeurs d'emploi.

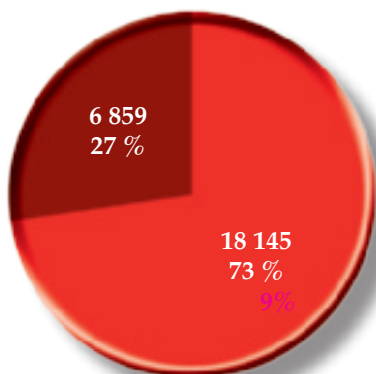
c. Chômage des plus de 50 ans

D'après la DIRECCTE, on compte **583 nouveaux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans** en septembre 2010. Cette situation concerne 27 423 personnes en Lorraine (catégories A, B, C), **en hausse de 19 % sur un an**.

En janvier 2011, les plus de 50 ans représentent **18.8 % des demandeurs d'emploi**.

d. Chômage des jeunes

Nombre de jeunes inscrits au Pôle Emploi en Lorraine en janvier 2011



On observe **une baisse de 1.4 %** en janvier en Lorraine et **une baisse de 0.8 % en France pour ses 3 catégories**. La part des jeunes demandeurs d'emploi est de 17.1 % en catégorie A, B et C. Il est tout de même à noter que le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans a diminué de 4.8 % en Lorraine.

L'accès à un emploi stable et à des ressources permettant de vivre dignement est un enjeu humain fondamental.



l'accès au logement **et à l'hébergement en Lorraine**

« Le logement constitue un problème social incontournable, un problème de société qui n'est pas pris en compte par les responsables politiques à la hauteur de l'enjeu qu'il représente ». C'est ce que témoigne la Fondation Abbé Pierre dans son rapport sur le mal logement 2010.

La crise économique a contribué « à renforcer la sensibilité du logement aux phénomènes de pauvreté et de précarité ».

En plus du risque de la perte de l'emploi s'ajoute le risque de la perte de son logement. 80 % des français estiment qu'il est aujourd'hui difficile de trouver un logement, 37 % jugent l'accès au logement « très difficile ». Au CHRS Le Grand Sauvoy à Nancy en 2010, 43 % des personnes accueillies étaient en situation d'errance et de squat. 39 % avaient un problème locatif, souvent en lien avec des difficultés au niveau des ressources ou des expulsions.

Chaque année on retrouve environ **3 millions de ménages accédant à la propriété ou locataires, et 1.2 million de demandeurs de logements sociaux** en attente d'une réponse sans compter les personnes qui vivent dans des situations précaires voire indignes (camping, hébergement...).

En effet, 20 % des familles accueillies par le Secours Catholique en Meurthe et Moselle vivent dans des logements précaires et 30 % sur Nancy.

L'offre de logement social n'évolue pas et l'offre locative privée diminue fortement (-500 000 logements en 2 ans).

La Fondation Abbé Pierre signale que « les



données concernant les expulsions locatives sont elles aussi inquiétantes puisque tous les indicateurs sont en hausse qu'il s'agisse des décisions de justice prononçant l'expulsion (105 271 en 2008, + 25 % depuis 2002), des demandes de concours de la force publique (41 054 en 2008, + 7.6 % depuis 2002) ou des expulsions effectives avec intervention de la force publique (11 294 en 2008, + 50 % depuis 2002)».

L'augmentation du coût des logements pénalise les ménages les plus modestes qui, quand ils ont payé leurs dépenses « contraintes et indispensables », se retrouvent avec un reste à vivre ridicule. « Les dépenses contraintes représentaient seulement 21 % du budget des classes moyennes inférieures en 1979 contre 38 % aujourd'hui ». Une étude du CREDOC (Centre de Recherches pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie) a permis de montrer que la progression est d'autant plus forte que l'on dispose de revenus plus faibles.

L'accès au logement a un caractère sélectif, les salariés aux revenus précaires et instables viennent ainsi solliciter les structures d'hébergement.

Comme l'expose la Fondation Abbé Pierre, « avec la crise, apparaissent des risques de basculement dans la précarité résidentielle pour de nouvelles personnes et familles ».

Dans un rapport de 2008 de la CRESGE (Centre de Recherche Économique, Sociologique et Gestion), les responsables de centres d'hébergement évoquaient déjà des difficultés par ordre d'importance :

- L'effectif trop réduit du personnel
- Des locaux vétustes et/ou inadaptés
- Des financements insuffisants
- La qualification insuffisante du personnel

Aujourd'hui, l'un des points qui pose le plus de difficultés est le manque de financement et de places. En effet, on observait **en Octobre 2010 une baisse de 3.3 % des financements de l'hébergement d'urgence en Lorraine.**

Selon la Fondation Abbé Pierre, les personnes au SMIC sont très pénalisées car elles n'ont pas beaucoup d'aide au logement et payent parfois un peu d'impôts.

Valérie, 49 ans :

« En Lorraine, au niveau de l'hébergement y'a pas grand chose. La Lorraine par rapport au Sud ouest ça n'a rien à voir, ici c'est le gros boxon ! »

Patrice 36 ans, ancien SDF :
le cercle vicieux de l'accès à l'emploi, au logement et à la santé :

« Le Chalet accueille de 21h30 à 9h30, après on est dehors toute la journée, mais quand on a rien à faire, on fait passer le temps en faisant la manche, en buvant de l'alcool... [...] Quand on est en squat c'est difficile de se trouver un emploi. Garder un boulot quand on dort dehors ou en squat c'est très difficile. Quand on retravaille mais qu'il n'y a pas de logement derrière, on n'a pas de motivation alors on laisse tomber. »

1. La question du reste à vivre

Le reste à vivre est défini à l'article L.331-2 du code de la consommation qui détaille le montant des remboursements fixés par référence à la quotité saisissable du salaire. Il est calculé **en déduisant du salaire le montant des dépenses de logement, de nourriture et de scolarité, dans la limite d'un plafond.**

Le plancher fixé, correspondait à l'époque au revenu minimum d'insertion (RMI), majoré de 50 % pour les ménages. Le mode de calcul du reste à vivre n'intégrant pas les dépenses en eau et en énergie, il est donc très difficile pour des personnes qui présentent des difficultés financières de s'en sortir, les factures d'énergie augmentant d'années en années...

Valérie, 49 ans, chômeuse depuis octobre 2010 :

« J'ai 1200 € de factures qui sortent tous les mois, l'essence est de plus en plus chère, c'est difficile de finir le mois. Je n'ai pas droit à l'APL car avec mon mari on est juste au dessus et j'ai un fils à la maison. »

Quand on a moins de 400 € de reste à vivre, ce n'est plus une situation tenable. Aujourd'hui, la part du logement sans cesse en augmentation pèse lourd dans le budget des ménages et constitue le premier poste de dépenses.

« La vie est chère ! Tout augmente sauf les salaires. Après on se plaint pas du pouvoir d'achat mais quand les factures sont payées, il ne reste plus rien ».

2. La précarité énergétique

« Les faibles revenus des ménages, conjugués à une mauvaise qualité thermique des logements et à l'explosion des coûts de l'énergie, ont conduit ces dernières années à l'augmentation des situations de mal logement relevant de la précarité énergétique ».

L'ANAH (L'Agence nationale de l'habitat) identifie **3.4 millions de ménages touchés par la précarité énergétique** (13 % des ménages en France).

D'après le Secours Catholique, une personne se trouve dans la précarité énergétique à partir du moment où le taux d'effort d'énergie est supérieur à 10 %. 40 % des personnes accueillies au Secours catholique de Meurthe et Moselle ont des difficultés de paiement en énergie et en eau.

Selon le communiqué de presse du 28 février 2011 du Secours Catholique Meurthe et Moselle et d'EDF, la précarité énergétique peut « aggraver la situation de nombreuses familles déjà en situation financière fragile ». En 2007, les factures EDF impayées s'élevaient à 12 % au Secours Catholique de Meurthe et Moselle. En 2009, ce taux a presque triplé, atteignant la barre des 32 %.

3. Le financement des CHRS

L'accès au logement pour tous est aujourd'hui une priorité nationale et se traduit par :

- La réduction du nombre de personnes à la rue
- Le renforcement du pilotage du dispositif
- La rationalisation des moyens
- Le remplacement des personnes au cœur du dispositif.

En ce qui concerne la rationalisation des moyens, le but recherché est d'arriver à une convergence tarifaire, c'est-à-dire le même

budget donné d'une région à une autre en fonction des besoins en logement et en hébergement. Il a par conséquent fallu rechercher des indicateurs dans une logique de « logement d'abord ».

4 critères ont ainsi été élaborés pour répartir au mieux les crédits :

- Le nombre de places au 31 décembre 2009 sur les différentes régions et départements (pris en compte pour la moitié des dotations) : **on considère donc qu'en Meurthe et Moselle il y a une surdotation.**
- Le nombre de bénéficiaires du RSA au 30 juin 2010 (22 % des dotations)
- La situation d'accès au logement (22 % des dotations), grâce au nombre de décisions DALO favorables.
- Le flux de la demande d'asile au 31 décembre 2009 (6 % des dotations).

La Lorraine se trouve être au **5^{ème} rang national pour le nombre de places**, au **6^{ème} rang pour la demande d'asile**, au **8^{ème} rang pour le nombre de bénéficiaires du RSA** et au **13^{ème} rang pour le nombre de décisions DALO favorables**. Par rapport aux 22 autres régions, **la Lorraine est par conséquent considérée comme surdotée.**

Mais ces critères sont-ils vraiment les bons indicateurs pour mesurer une dotation ? Sur Nancy, il existe du logement et les services d'accompagnement fonctionnent bien donc il n'y a pas beaucoup de dépôt de dossiers à la commission DALO. **Ainsi, avoir des services sociaux performants pénalise les dotations : ça n'est pas logique !**

La politique actuelle est de mettre le plus grand nombre de personnes possible en appartement et de faire baisser le fonctionnement des CHRS.

Comme il a déjà été évoqué ci-dessus, on observe une baisse de 3.3 % des crédits

lorrains en 2011 pour l'hébergement d'urgence.

En Meurthe et Moselle, cela implique **une baisse des crédits de 755 967 € en ce qui concerne le dispositif Accueil Hébergement Insertion (AHI).**

Les places en CHRS ne sont pas bien réparties entre chaque département.

La Lorraine compte un nombre insuffisant de lits « halte soins santé » (20 en Meurthe et Moselle et 5 en Moselle). Le budget de l'Ars pour 2011 est de 1 783 000 €. Entre janvier et fin avril, 687 139 € ont été dépensés. Il va falloir tenir encore 8 mois avec 1 095 861 € disponibles soit 330 000 € de plus que pour les 4 premiers mois

Nicolas, 29 ans :

« Il faudrait plus d'écoute par rapport aux situations de chaque personne [...] les gens sont restés sur une mauvaise idée, à l'extérieur ou sur les chantiers, quand on dit qu'on est en CHRS, on nous regarde différemment »
« Quand on dit qu'on est en CHRS les gens nous répondent 'tu es descendu bien bas', 't'es un cas soc', 'tu profites de la société, on a droit à une deuxième chance »

Une simulation a donc été établie pour l'Etat :

- Si on respecte l'inconditionnalité de l'accueil, il faut développer le nombre de places et le coût s'élève à 4 645 832 €. Il manque donc 3 449 771 €.

- Si on conserve le même nombre de places et qu'on accueille une personne dès qu'une autre s'en va, il manque encore 622 000 €.

- Si le dispositif d'hébergement d'urgence s'ajuste aux crédits disponibles, il faut alors sortir la moitié des personnes actuellement sur le dispositif.

Cela signifie que beaucoup de gens risquent de se retrouver à la rue dans les mois qui viennent puisqu'on ne pourra plus les héberger, ça ne sera plus tenable. Aujourd'hui, il existe deux leviers au problème de financement des CHRS :

- Soit on fait baisser le nombre de places disponibles pour conserver un niveau de financement suffisant.

- Soit on garde le même nombre de places mais les financements seront moindres.

Les associations vont souffrir dans les années qui viennent, au détriment des usagers.

4. La question des demandes d'asile et des réfugiés

Cette question n'apparaît nulle part. Pourtant, sur 300 personnes dans les dispositifs d'urgence à Nancy, 250 sont des demandeurs d'asile. Cette situation devient très inquiétante et personne n'a de solution : soit on régularise sa situation, soit on est expulsé.

Ces demandeurs d'asile plombent les $\frac{3}{4}$ du budget sur l'urgence et n'apparaissent nulle part.

La question de l'inconditionnalité de l'accueil vient poser des difficultés au niveau de l'hébergement d'urgence. En effet, les personnes déboutées doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement. Aujourd'hui, on doit donc mobiliser des lieux d'hébergement d'urgence de plus en plus importants pour ces personnes.

Cela pose contradiction, dans un contexte où l'Etat alloue des dotations fixes avec des enveloppes limitatives qui ne permettent plus de répondre à l'évolution des demandeurs d'asile.

Que fait-on alors des personnes déboutées ?

A l'ARS de Nancy, sur 267 personnes accueillies, 152 sont des demandeurs d'asile pris en charge par le BOP 303 et 87 sont des personnes déboutées qui ne peuvent retourner dans leur pays et qui sont donc prises en charge par le BOP 177.

Au Service d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (SADA), 194 personnes déboutées sont accueillies.

Au total, l'ARS accueille 281 personnes déboutées ce qui représente une charge importante pour l'association. Le dispositif d'urgence est complètement saturé mais les dotations sont limitatives, il arrive donc un moment où ça ne peut plus coller.

Selon le Secours Catholique, la vraie cause de pauvreté des étrangers est leur statut administratif : cela pose beaucoup de questions car la législation est compliquée en ce qui concerne les demandes d'asile. Il n'y a pas de solutions, ils n'ont droit d'être nulle part.

41 % des étrangers ne maîtrisent pas le français en Meurthe et Moselle.

Antoine, Ivoirien et Nadia, Arménienne ont demandé leur titre de séjour, en attendant ils n'ont pas le droit de travailler et on ne leur donne pas de quoi vivre. L'employeur peut faire une promesse d'embauche qui est envoyée à la Préfecture, mais l'employeur ne veut pas car il n'y a pas de titre de séjour donc c'est un cercle vicieux.

la paupérisation des personnes âgées

L'Organisation Mondiale de la Santé estime qu'une personne est considérée comme « âgée » à partir de 60 ans.

Le Collectif Alerte national a pu constater que « la précarisation croissante des personnes âgées en conduit de plus en plus à la rue ou dans les accueils de jour des associations de solidarité, voire les distributions alimentaires. D'autres n'arrivent plus à payer leur logement, leur assistance à domicile, leurs soins de santé ou leur hébergement en maison de retraite ».

En France, 10,3 % des plus de 65 ans sont « pauvres ». La pauvreté touche plus les femmes âgées qui ont souvent moins travaillé et ne bénéficient pas d'une retraite à taux plein.

En 2008, le Secours Catholique et d'autres associations remarquent un vieillissement des publics accueillis.

Cette situation devrait s'amplifier dans les prochaines années avec l'arrivée en retraite des salariés ayant connu de longues périodes de chômage.

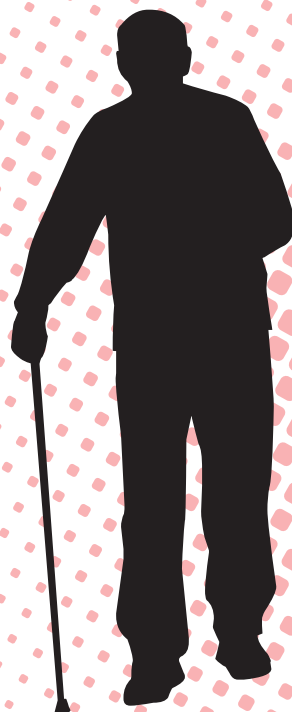
Dans les associations lorraines, l'accroissement du nombre de personnes âgées en précarité prises en charge est également indéniable.

De plus en plus de personnes proches de la retraite se retrouvant au chômage n'arrivent pas à retrouver de boulot. L'augmentation du coût de la vie, les retraites qui ne permettent plus de subsister aux besoins sont des facteurs qui entraînent la personne vieillissante dans la pauvreté. Aujourd'hui, en Lorraine, selon Habitat et

Humanisme, si une personne est veuve, le prix exponentiel du loyer ne lui permet plus de payer toutes les charges.

Pour les personnes âgées vivant seules, il serait important d'adapter le logement afin de diminuer leurs factures d'énergie.

La question va se poser également à propos de la dépendance. Comment une personne âgée qui n'a pas beaucoup de revenus va-t-elle pouvoir financer sa dépendance ?



la situation des jeunes en Lorraine



La situation des jeunes face à la pauvreté **est particulièrement inquiétante en Lorraine**. C'est ainsi un point crucial qu'il nous paraît important de développer dans ce livre noir.

Parmi la population jeune, nous considérons ainsi les personnes de 16 à 25 ans.

En effet, la Jeunesse, notre avenir, est en train d'être abandonnée par notre société. C'est une tranche de la population qui, **quand elle n'a pas de soutien familial, est complètement oubliée !** De nombreuses associations ont l'impression qu'il n'y a pas réellement de volonté politique de s'intéresser à nos jeunes. Il est nécessaire de faire prendre conscience à tous et à toutes que la jeunesse actuelle est en très grandes difficultés alors que de nombreuses portes devraient s'ouvrir à elle.

Les chiffres du Secours Catholique en Lorraine, révèlent qu'environ 14 % de la population rencontrée en 2009 avait moins de 25 ans (14 % en Meurthe et Moselle, 14 % dans les Vosges, 9 % dans la Meuse, 10 % en Moselle).

Comme l'explique le Conseil Économique et Social Environnemental dans son rapport de 2008 : « **25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ?** », « *le recours préférentiel à la solidarité familiale, la faiblesse des aides directes aux jeunes de moins de 25 ans et la précarité des conditions d'emploi se cumulent pour créer les conditions d'une paupérisation relative des jeunes en France, qu'ils soient étudiants ou en difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi* ».

1. Accès à la formation

Énormément de jeunes sont aujourd'hui sous qualifiés. Même les boulots peu qualifiés à l'origine ne leurs sont plus accessibles.

A l'époque les jeunes en foyer s'en sortaient, maintenant ça n'est plus possible. Les jeunes qui ont toujours été en échec scolaire n'accéderont plus à l'emploi car il est difficile pour eux d'accéder à une formation.

Le gouvernement porte aux nues l'alternance, mais l'alternance engendre certaines difficultés comme : trouver un employeur, payer parfois sa formation, payer les dépenses quand on ne vit plus chez ses parents avec un salaire inférieur au SMIC.

2. Habitat et ressources

Les jeunes se trouvent dans une position difficile sur le plan du logement comme des ressources en général.

44 % des jeunes rencontrés par le Secours Catholique en Meurthe et Moselle sont sans ressources et 42 % vivent dans des logements précaires.

48 % sont dans leur logement depuis moins de 6 mois et 71 % depuis moins d'un an : l'instabilité dans le logement est un signe de difficultés d'insertion, mais aussi une cause de difficultés financières. En effet, le montant des loyers est souvent réajusté lors d'un changement de locataire. Les personnes changeant souvent de logement sont donc soumises à des loyers plus élevés que l'ensemble de la population.

De plus, le locataire demande souvent des fiches de salaires et des garanties pour accéder à un logement, conditions qui ne sont pas toujours remplies par les jeunes. Le Conseil Économique et Social de Lorraine, dans un rapport de 2006 évoquait « une aggravation de la situation du logement des jeunes » et définissait ainsi la situation : « *La crise du logement ne touche plus uniquement les jeunes qui sont en difficultés d'insertion professionnelle ou sociale, mais bien l'ensemble des jeunes, même lorsqu'ils disposent d'un travail et de ressources. Trois catégories sont particulièrement touchées :*

- *les plus fragiles en rupture familiale ou scolaire*
- *les jeunes travailleurs économiquement et socialement de plus en plus touchés*
- *les étudiants qui subissent une dégradation de leurs capacités financières et le manque de logements adaptés. »*

Au CHRS le Grand Sauvoy à Maxéville, la moyenne qui monte en charge est celle des 18-25 ans, qui représentent 41 % de la population rencontrée.

Les jeunes ne vivant plus chez leurs parents sont souvent plus pauvres que la moyenne de la population : 17 % des jeunes adultes ne vivant plus chez leurs parents sont pauvres, contre 13 % de l'ensemble de la population. Les jeunes partent donc de plus en plus tard du domicile familial et comme le souligne l'URHAJ Lorraine (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes) on assiste

Philippe, 25 ans :

***« Quand j'ai démissionné de mon ancien travail, je ne pouvais plus payer mes loyers et je n'avais pas de soutien familial donc je suis tombé dans la pauvreté. »
« Heureusement qu'une éducatrice nous suit, qu'il y a des structures comme le Grand Sauvoy pour nous aider. »***

à un phénomène type « Tanguy ».

Les dépenses cumulées de logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles représentent 27 % du budget des moins de 25 ans pour 16 % dans le reste de la population selon des sources INSEE de 2006.

3. Emploi des jeunes

Comme l'explique le Conseil Economique et Social dans son rapport de 2006, « *l'entrée sur le marché de l'emploi se fait généralement par des contrats à durée déterminée, ce qui ne favorise pas la conclusion de baux locatifs* ».

Le revenu salarial net moyen des jeunes en France s'évalue aujourd'hui à 10 000 € annuels.

Quand on commence sa vie en touchant un SMIC, il ne reste pas forcément

beaucoup d'argent après avoir payé les dépenses obligatoires.

Beaucoup plus de jeunes ont des mi-temps contrairement à il y a encore quelques années.

L'exemple de Neufchâteau dans les Vosges est alarmant : il n'y a plus beaucoup d'emploi dans cette ville, donc les jeunes qui ont des diplômes partent, mais ceux qui n'ont pas de diplômes attendent dans les PAIO alors qu'il n'y a pas d'emplois à leur proposer. Ces jeunes sont laissés pour compte, d'où les problématiques d'alcool, de drogues, de prostitution... rencontrées à Neufchâteau.

La Lorraine va finir par faire partie des régions où il n'y aura plus de jeunes si rien n'est fait car il n'y a pas assez d'emplois pour eux aujourd'hui.

4. Accès à la santé

Dans les locaux de Médecins du monde à Nancy, les moins de 19 ans représentent 19 % de la population reçue. La population jeune rencontrée par Médecins du monde dans le cadre de problèmes de santé est surtout composée de demandeurs d'asile, de Roms et de jeunes qui fuguent.

5. RSA jeune

« Le RSA jeune ne fonctionne pas en Lorraine ! C'est seulement un moyen de marginaliser encore plus le public » selon Les professionnels du Grand Sauvoy.

Dans les Vosges, seulement 30 dossiers ont été constitués. Quand un jeune est en apprentissage, il n'a pas le droit au RSA.

Pour les associations lorraines travaillant avec les jeunes, le RSA jeune n'a aucune utilité aujourd'hui : il n'y a pas de sens derrière, aucun projet pour les jeunes et on maintient encore plus les jeunes dans l'exclusion.

6. La précarité étudiante

La précarité étudiante existe et l'un des facteurs de cette précarité est l'accès aux bourses. En effet, les étudiants issus de familles modestes ne peuvent pas y prétendre mais la famille n'a pas forcément les moyens de les aider.

Les jeunes sont parfois donc obligés de sortir du système scolaire, faute de financements et de moyens, alors que ça n'est pas leur volonté. Ils sont aussi parfois amenés à chercher un emploi qui va complexifier leur parcours étudiant.

Mais quand un jeune est exclu du système scolaire ou en rupture familiale, il n'a aucune aide, là se pose le gros problème.

Alors doit-on rester là à attendre que nos enfants aient l'âge du RSA pour en bénéficier ? Ils seront alors tellement abîmés par la vie que tout accompagnement deviendra difficile.

Il est donc fondamental de les prendre en charge, de les aider et de les accompagner dès maintenant.

Il existe un vrai vide dans les politiques entre 16 et 25 ans, auquel les associations et les institutions doivent remédier, si l'on veut qu'en Lorraine notre situation s'améliore.

A chaque élection, les jeunes sont utilisés comme prétextes, mais jamais rien n'est fait après. Ils sont toujours vus comme des problèmes alors qu'il est important de les considérer comme des jeunes ressources, actifs, innovants... On n'entretient pas cette image de nos jours.

Pourtant, les jeunes sont l'avenir de cette société vieillissante !

Patrice 36 ans, accueilli dans un CHRS, évoque la situation des jeunes :

« Les jeunes se rendent compte qu'il y a beaucoup de promesses et que c'est du blabla [...] Aujourd'hui, les parents arrivent à peine à payer le loyer du mois, ils ne peuvent plus rien payer aux enfants. Les jeunes sont démoralisés avant de commencer et ils se battent car ils ne veulent pas de ça [...] Le monde a bien changé car les gens en ont ras le bol ! »

7. Suppression des lignes budgétaires sur la protection des jeunes majeurs

Une catégorie spécifique des jeunes mérite une attention particulière : les jeunes en situation de placement (PJJ, ASE). En effet, la suppression de la ligne budgétaire sur la protection des jeunes majeurs a pour conséquence l'exclusion des foyers. Ces jeunes n'ont plus que des parcours FJT ou CHRS ou se retrouvent à la rue.

Conclusion :

L'hébergement et le logement sont intrinsèquement liés à l'emploi et à la santé. Mieux vivre ensemble demande d'accepter de mieux partager la richesse, de réduire un certain nombre de coûts, de porter un autre regard sur les personnes et de leur offrir la possibilité de s'inscrire à nouveau dans le champ social.



sources

- Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale – Rapport 2009/2010 : Bilan de 10 ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise.
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques – La pauvreté laborieuse en Lorraine et Meurthe et Moselle : mécanismes à l'oeuvre et leviers à mobiliser – n°204 Janvier 2010
- Conseil Économique Social et Environnemental Lorraine – Tableau de bord mensuel de la situation économique et sociale de la Lorraine du CESEL 20 novembre 2010
- Fondation Abbé Pierre – Les synthèses du rapport 2010 sur l'état du mal logement en France
- Médecins du Monde : Observatoire de l'accès aux soins de la mission France – Synthèse 2009
- Rapport sur la pauvreté du Secours Catholique : Ressources, crise et pauvreté, statistiques 2009.
- L'état du Mal Logement en France 2011 – Fondation Abbé Pierre

Rédaction : Uripops Lorraine
Création et conception graphique : Dominique Boulanger
Credits photos : Fotolia
Imprimeur : Atelier Lorrain - Frouard
250 exemplaires

remerciements

Le Collectif Alerte tient à remercier toutes les associations qui ont participé à cette démarche, soit par le biais des entretiens, soit par leur présence aux réunions du Collectif ou par toute autre implication quelle qu'elle soit. Merci de l'accueil qui nous a été apporté.

Nous remercions également les personnes accueillies ou accompagnées par ces associations, qui ont accepté de nous éclairer sur leur situation et leurs difficultés.

Associations ayant participé aux entretiens :

- ADAPEIM (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse)
- ARS
- Association Carrefour
- ATD Quart Monde
- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pompey
- Croix Rouge
- Espoir 54
- France Bénévolat
- Grand Sauvoy
- Habitat et Humanisme
- Ligne Thionville Philadelphie
- Médecins du Monde
- Secours Catholique
- Solidarités Nouvelles face au Chômage
- URHAJ Lorraine

- A.N.P.A.A. CHAMPAGNE-ARDENNES-LORRAINE (Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie)
- ADMR comité régional
- ALASA (Association Lorraine d'Aide aux Sans Abri)
- AMLI (Association pour le Mieux-Etre et le Logement des Isolés)
- Amitiés Tziganes
- ARIM Lorraine (Association de Restauration Immobilière)
- Fondation Armée du Salut
- ARS (Association Accueil et Réinsertion Sociale)
- ALSORAL
- Association Carrefour
- Association des conjoints survivants de Meurthe et Moselle
- Association Réponse
- ATD Quart Monde
- CAFSC
- CEFR (Comité d'Entraide aux Français Rapatriés)
- Solidarité Chom'Espoir
- Clair Logis
- COJEP
- Communauté Emmaüs
- COORACE
- Rustine Compagnie
- Croix Rouge Française
- DAL54
- Envol88
- Equipes Saint Vincent
- Equipes Saint Vincent Fédération Régionale
- ESAF54
- ESPOIR 54
- Fédération des amis des Petits Frères
- Fédération française des banques alimentaires
- Fédération Régionale Famille Rurale
- Femmes Relais
- FNARS
- Fondation Abbé Pierre
- France Bénévolat
- Le Grand Sauvoy
- Habitat et Humanisme Lorraine
- Le Gîte Familial
- La Soupe pour les Sans Abris
- Médecins du Monde
- Mouvement du Nid
- OSEP
- Pain contre la Faim
- Restos du Cœur
- Secours Catholique
- Secours Populaire Français
- Société Saint Vincent de Paul
- Solidarités Nationales et Internationales
- UFCS
- URAF Lorraine
- URAJ
- UREIL
- URIOPSS Lorraine

préconisations en matière de logement



23. Innover dans l'habitat, **inventer** avec la participation de l'Etat, des Collectivités Territoriales, des bailleurs sociaux et des associations, un schéma départemental pour, à la fois, construire des logements et aussi investir dans des habitations à faible dépense énergétique ;

24. Inverter des prestations logements liées à la qualité du logement loué. **Etablir**, dans l'esprit du développement durable « social, environnemental, économique », des chartes qualité ;

tion est très importante parce qu'elle soulève des questions éthiques graves et parce que les enveloppes ne permettent plus de répondre aux évolutions des demandeurs d'asile. Souvent des employeurs sont prêts à embaucher mais l'absence de papier leur interdit, ce qui ne permet pas à ces personnes de s'insérer ;

30. Adapter des logements pour les personnes âgées et les populations vivant avec une dépendance ou un handicap ;

31. Veiller à la mixité sociale des logements sociaux ;

32. Trouver des pistes d'actions pour faciliter l'accès des jeunes au logement

pour un mode de calcul plus cohérent de l'APL ;
26. Mieux informer sur les aides à l'énergie pour les familles à faibles ressources ;

27. Améliorer la répartition des centres d'hébergement et de réinsertion sociale sur l'ensemble du territoire ;

28. Appliquer à un meilleur niveau le dispositif Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) car cet accompagnement est indispensable pour une insertion durable des populations en situation de précarité ;

29. Trouver une solution pour apporter rapidement des réponses claires aux personnes déboutées de leur demande d'asile. Cette ques-



versement du RSA, il peut se passer plusieurs mois pendant lesquels les personnes n'ont aucun revenu) ;

18. Verser les prestations et le RSA à priori et contrôler à postérieur ;

19. Faciliter l'accès à la formation professionnelle :

• **Adapter** les heures de formation professionnelles pour les personnes en situation particulière (personnes ayant des enfants à charge, personnes éloignées d'un centre urbain et relevant d'un transport spécifique, ...) ;

• **Faciliter** l'accès à des modes de garde pour les enfants en milieu rural ;

20. Mettre en adéquation les formations proposées avec les formations demandées :

• **Réajuster** les formations existantes avec les besoins exprimés par la réalisation d'un tour de table entre Le Conseil Régional, l'Etat, les chambres consulaires, les organismes de formation et les associations de solidarité ;

• **Mettre en place une simplification d'accès à la formation professionnelle** relevant davantage du dispositif dans lequel se trouve la personne que de la prise en compte de sa motivation ;

21. Elaborer une accession simplifiée pour les jeunes en échec par l'invention de modes d'apprentissage plus adaptés ;

22. Inclure dans les problématiques posées lors du tour de table, la question de la mobilité et du logement. Il serait peut-être pertinent d'**inventer** un nouveau lieu qui serait un lieu de propositions et de construction de nouvelles formes de formation à destination des populations les plus en difficulté.



Préconisations en matière d'emploi et de chômage



Précisable : Prendre en compte les personnes en situation de non emploi ne suffit pas ! Il est nécessaire et urgent pour l'Etat de prendre en compte, parallèlement aux personnes en recherche d'emploi, les travailleurs précaires.

de financer des formations relatives à l'utilisation d'internet et de mettre du matériel performant dans les lieux publics. La fracture numérique aggrave la situation des personnes en recherche d'emploi : comment accéder aux offres d'emploi lorsqu'une personne ne possède pas internet ?

14. Modifier l'évaluation des demandeurs d'emploi : **Appeler** les différentes administrations à **appliquer** une évaluation qualitative plutôt que quantitative sur la qualité des relations, la rapidité du traitement du dossier, la qualité de l'emploi offert par rapport aux possibilités du demandeur d'emploi. Les administrations doivent placer les personnes en recherche d'emploi dans une relation plus saine et plus respectueuse avec les conseillers de Pôle Emploi ;

15. Nécessité pour l'Etat et les Collectivités Locales de **soutenir** les associations qui accompagnent des groupes de personnes en recherche d'emploi. Le but, pour ces personnes, est d'éviter l'isolement, d'échanger et d'éviter de « *tomber dans la galère* » ;

L'ouverture et suivi des droits

16. Simplifier l'accès au dispositif du RSA en particulier pour les jeunes ;

17. Eviter toute rupture de paiement : **impératif** pour les collectivités locales et territoriales de **mettre en place** un véritable maillage entre l'ensemble des services pour éviter les ruptures de paiement (entre les prestations des ASSÉDIC et le

Les préconisations en matière d'emploi et de chômage peuvent être réparties en 3 thèmes :

- la recherche d'emploi ;
- l'ouverture et suivi des droits ;
- la formation professionnelle.

La recherche d'emploi

13. Nécessité pour l'Etat et la Région

12 préconisations en matière de santé

- 1. Imposer** aux maisons de santé d'accueillir toutes les populations au tiers payant, sans aucune distinction. Cet accueil doit être réalisé en contrepartie du versement de fonds publics versés aux maisons de santé ;
- 2. Proposer** aux personnes une information claire et un parcours de santé organisé ;
- 3. Aucun refus de soins ne devrait pouvoir être pratiqué** pour les personnes en situation de CMLU, en attente de régularisation de la part de la Sécurité Sociale, de changement de situation familiale ou encore en rupture d'emploi. Les délais administratifs trop importants pour l'obtention des droits devraient être réduits. La lenteur administrative ne doit pas devenir un handicap pour obtenir des soins ;
- 4. Rappeler** qu'il est interdit pour un médecin de pratiquer des dépassements d'honoraires non justifiés ou non validés par les caisses d'assurances maladie. Les dépassements d'honoraires non justifiés devraient être refusés ;
- 5. Insister** auprès des Pouvoirs Publics pour qu'ils proposent et soutiennent une mutuelle santé accessible à tous. Il faut s'appuyer sur les exemples initiés par ATD QUART Monde et par la Fnars Lorraine ;
- 6. Donner** une information claire concernant la situation sociale aux personnes en situation de ruptures d'emploi, en particulier au regard de leur mutuelle. Souvent les personnes ignorent qu'elles ne sont plus couvertes par une mutuelle de santé,
- 7. Faciliter** l'accès à la Couverture Maladie Universelle et le renouvellement des cartes de CMLU. Il faut donner une meilleure information avant la date d'expiration de la carte ;
- 8. Elaborer** des collaborations plus fortes entre médecins, services de santé, centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour mettre en place un travail plus soutenu en matière de soins et d'accompagnement pour les personnes en situation de dépendance et de santé mentale dégradée. Il s'agirait de créer une filière spécifique afin d'éviter les ruptures de soins et faire en sorte que la personne puisse être prise en mesure de reprendre sa vie en main ;
- 9. Mobiliser** à la fois, et de manière urgente, les équipes de soins et les équipes sociales pour les personnes atteintes de maladies psychiques : il faut en finir avec le principe « *chacun ses malades, chacun ses pauvres* » ;
- 10. Mettre** en place des lits « *halte soins santé* », la Lorraine étant actuellement sous dotée en la matière ;
- 11. Faciliter** l'accès des jeunes dans un dispositif de soins, en particulier pour tout ce qui concerne la toxicomanie ;
- 12. Gérer** pour une application immédiate de la loi dépendance afin que soit mis en place un accompagnement correct des populations. À défaut, certaines populations ne seront plus accompagnées...

ce qui nous appartient à tous pour lutter contre les exclusions

Les solidarités de voisinages pourraient être promues par la mise en place d'associations formelles ou informelles qui accompagneraient et organiseraient des actions pour des voisins solidaires !

Les recommandations reprennent les thèmes du livre noir, à savoir **la santé, l'emploi et le logement**. Au sein de ces trois thématiques, trois types de populations méritent un regard particulier :

- **les familles mono parentales ;**
- **les jeunes ;**
- **les personnes âgées.**

Cependant l'important est de traiter de façon égale chaque être humain ayant besoin à un moment donné de soins, d'un emploi et/ou d'un logement. Ces 3 thèmes sont intrinsèquement liés.

Changer le regard et les propos faciles portés à l'encontre des personnes vivant en situation de précarité !

Porter un regard différent sur les personnes en situation de précarité : il s'agit avant tout de personnes, d'enfants, de femmes et d'hommes qui veulent être reconnus.

Chasser les idées reçues ! Oui, les personnes en situation de pauvreté peuvent participer à des actions, des activités, à leur insertion, à leur vie. Elles sont en capacité de connaître et de savoir ce qu'elles veulent pour elles-mêmes et leur famille. Il est parfois simplement nécessaire d'apporter au bon moment la bonne réponse, d'alléger des procédures administratives inutiles....

Cesser de dire ou de reprendre des propos tels que les personnes sont mieux au RSA ... **Qui peut vivre dignement avec à peine 500 euros par mois ?**

Cesser les préjugés ! N'est-ce pas indigne d'appeler les personnes par le nom des dispositifs : les RSA, les handicapés...Ceux au RSA.... Ou pire encore les sans grades ! Les cas soc' ! Le flux, les stocks ... ?

Il est de la responsabilité et du devoir de chacun de ne pas tenir des langages qui relèvent du mépris, d'idées reçues et de connotations son interlocuteur que ces termes ne sont pas appropriés, que chaque Femme, chaque Homme, chaque Enfant est un être à part entière et singulier, qui mérite le respect et le droit de vivre dans la dignité !



Les recommandations du Livre blanc pour les députés, les conseillers régionaux, les conseillers généraux, les présidents et directeurs des caisses de Sécurité Sociale et les citoyens !



des comportements des publics.

Il faut mettre en place des modes de management vis-à-vis des personnels plus humains basés sur l'écoute, l'accueil et l'accompagnement mais aussi sur la compréhension et la bonne rédaction des documents administratifs.

Il faut en finir avec le temps d'accueil minimal des personnes : 20 minutes pour accueillir une personne souhaitant connaître ses droits à la retraite, aux allocations familiales, ... Ce n'est pas suffisant !

Il faut faciliter l'accueil des personnes aux différents services administratifs par une information accessible à tous : trop souvent les conflits proviennent de mal entendus... Ce qui place encore plus les personnes en difficulté et ce qui crée de l'agressivité dans les Services Publics !

Préambule

Reprise de la loi du 29 juillet 1998 de lutte contre les exclusions

Article 1 : « la lutte contre les exclusions est au cœur de l'action de l'État garant du maintien de la cohésion sociale, d'une solidarité effective au bénéfice de nos concitoyens et des valeurs républicaines qui cimentent la Société. »
La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions susvisée repose ainsi sur trois principes fondamentaux et une méthode :

1. Garantir à tous un même accès aux droits fondamentaux
2. Prévenir les situations d'exclusion
3. Répondre efficacement à l'urgence sociale
4. Mettre en cohérence les actions entreprises dans le cadre de ce programme.

Les personnels des administrations doivent ainsi apporter des améliorations sensibles pour que ces droits fondamentaux puissent s'exercer. Il est nécessaire d'ajouter à la formation technique des agents une formation plus large intégrant la prise en charge

Sommaire

3 **préambule**
Reprise de la loi du 29 juillet 1998 de
lutte contre les exclusions

4 **ce qui nous appartient à
tous pour lutter contre
les exclusions**

5 **12 préconisations
en matière de santé**

6 **10 préconisations en matière
d'emploi et de chômage**

8 **10 préconisations en matière
de logement**





ALERTE

vos recommandations
le livre blanc

Lorraine
ur
URIOSS